

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 1^{er} décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 1^{er} décembre 2023.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Christian GUESDON
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Cyrille ROSELO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de votants : 42

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 OCTOBRE 2023**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 5 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

N°DEL2023_091 – PROJET ÉCOSYSTÈMES LOCAUX DE SANTÉ (ELS)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE DES DEUX TIERS DE 39 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

MODIFIE l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » pour que Seules Terre et Mer devienne territoire d'accueil d'un programme Ecosystèmes Locaux de Santé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ELS France ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2023_092 – MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE du versement de la prime de pouvoir d'achat aux agents de la communauté de communes selon les critères d'attribution définies.

FIXE le montant de la prime par catégorie de rémunération suivant le tableau présenté.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_093 – PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 ABSTENTION) :

ADHÈRE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance – Formule 2 » conclue entre le centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

FIXE le niveau de participation financière de la collectivité au contrat de prévoyance à hauteur de 13 € par agent et par mois, dans la limite de la moitié de la cotisation, pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

REVALORISE le niveau de participation financière de la collectivité au contrat santé à hauteur de 20 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à un contrat santé labellisé.

INSCRIT au budget primitif 2024 au chapitre 012 – article 64111-64131-6417 (rémunération du personnel), les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux contrats santé et prévoyance aux agents.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_094- RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DE SEULLES TERRE ET MER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le règlement intérieur du personnel de la communauté de communes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_095 – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

SUPPRIME les postes énumérés ci-dessous.

CRÉÉ les postes énumérés ci-dessous.

Motif	Filière	Type d'emploi	Suppression de poste	Type d'emploi	Création de poste
Création de poste	Animation			Non permanent	4 postes d'adjoint d'animation à 7/35 ^{ème}
Modification de poste	Technique	Permanent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 26/35 ^{ème}
Promotion interne		Permanent	2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 35/35 ^{ème}	Permanent	2 postes d'agent de maîtrise 35/35 ^{ème}
Avancement de grade		Permanent	1 poste technique à 28/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 28/35 ^{ème}
Avancement de grade		Permanent	1 poste technique à 9.5/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 9.5/35 ^{ème}
Avancement de grade		Permanent	1 poste technique à 11.7/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à 11.7/35 ^{ème}
Avancement de grade	Culturelle	Permanent	1 poste d'adjoint du patrimoine à 20/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à 20/35 ^{ème}
Avancement de grade	Animation	Permanent	1 poste d'animateur à 35/35 ^{ème}	Permanent	1 poste d'animateur principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème}

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_096 – REVALORISATION DU MONTANT DES FORFAITS DE VACATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOpte les montants forfaitaires suivants pour les animateurs vacataires :

Diplômes	Forfait ½ journée	Forfait jour	Forfait nuit	Forfait dimanche et jours fériés
Non titulaire du BAFA (aucun changement)	30 €	60 €	30 €	90 €
Titulaire du BAFA ou équivalent ou BAFA en cours	35 €	70 €	35 €	105 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_097 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget principal 2023 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	SERVICE	OPÉRATION	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section fonctionnement							
73	732221	020	4001	73	FPIC		341 000.00
73	7351	020	4001	73	FRACTION DE TVA		-71 000.00
74	74611	515	4605	74	SUBVENTION DGD URBANISME		29 000.00
74	7473	311	4301	74	SUBVENTION SAISON CULTURELLE		2 000.00
74	7473	313	4401	74	SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE		450.00
74	747888	311	4301	74	SUBVENTION SAISON CULTURELLE		1 750.00
74	747888	020	4001	74	SUBVENTION AUTRE		3 500.00
011	6042	311	4301	011	PRESTATIONS DE SERVICES	3 750.00	
011	6042	313	4401	011	PRESTATIONS DE SERVICES	450.00	
011	60623	201	7201	011	ALIMENTATION	2 000.00	
65	6541	020	4001	65	CRÉANCES EN NON-VALEUR	1 857.00	
65	6542	020	4001	65	CRÉANCES ÉTEINTES	3 220.00	
65	657351	81	5301	65	SUBVENTION D'ÉQUILIBRE	8 750.00	
66	66111	845	4107	66	INTÉRÊTS EMPRUNTS	1 550.00	
66	66111	414	4801	66	INTÉRÊTS EMPRUNTS	3 230.00	
012	64138	020	4001	012	PRIME POUVOIR ACHAT	96 500.00	
023		020	4001	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	465.00	
TOTAUX						121 772.00	306 700.00
Section investissement							
021		20	4001		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		465.00
21	21831	4221	6509	002	MAT. INFORMATIQUE SCOLAIRE	465.00	
TOTAUX						465.00	465.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_098 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport 2023 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section Fonctionnement				
011	6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNELS	1 430.00	
011	62878	REMBOURSEMENT FRAIS À DES TIERS	3 820.00	
012	64138	PRIME POUVOIR ACHAT	3 500.00	
74	74751	SUBVENTION D'ÉQUILIBRE		8 750.00
TOTAUX			8 750.00	8 750.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_099 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget SPANC 2023 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section Fonctionnement				
65	6541	CRÉANCES EN NON-VALEUR	84.00	
65	6817	DOTATION PROVISIONS DÉPRÉCIATION	325.00	
011	62878	HONORAIRES	-409.00	
TOTAUX			0.00	0.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_100 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES :
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 1856,98 € (article 6541) et 3 266,74 € (article 6542) pour le budget principal.

VALIDE l'admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 284,00 € (article 6541) pour le budget SPANC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_101 – DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR ADMISSION EN NON-VALEUR
DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 40 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION :

DÉLÈGUE au Président la possibilité d'admettre en non-valeur les créances dont la valeur unitaire est inférieure à 250 € pour le budget principal et pour le budget SPANC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_102 – AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNÉE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessous.

Chapitre Article	Section d'investissement crédits inscrits en 2023	Montant (€)	25%
C 20	Immobilisations incorporelles	569 533.00	142 383.25
202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	130 590.00	32 647.50
2031	Frais d'études	337 720.00	84 430.00
2051	Logiciels-licences	0.00	0.00
2041411	Fonds de concours aux communes	101 223.00	25 305.75

C 21	Immobilisations corporelles	875 163.20	218 790.80
21568	Sécurité incendie	60 000.00	15 000.00
215731	Matériel roulant	100 000.00	25 000.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	27 600.00	6 900.00
215741	Installations, matériel, outil. technique des cantines scolaires	24 955.00	6 238.75
2158	Autres installations, matériel, outil. technique	7 200.00	1 800.00
2181	Installations générales, agencements	157 056.00	39 264.00
21831	Matériel informatique scolaire	465.00	116.25
21838	Autre matériel informatique	10 000.00	2 500.00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 708.00	3 177.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 232.00	3 558.00
2188	Autres immobilisations corporelles	460 947.20	115 236.80
C 23	Immobilisations en cours	1 588 572.00	397 143.00
2313	Constructions	868 776.00	217 194.00
2317	Immobilisations corporelles reçues mises à dispo	719 796.00	179 949.00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_103 – VENTE DE SACS DÉCHETS VERTS À COLLECTÉA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

ACCEPTE de vendre les sacs déchets verts à Collectéa.

FIXE le prix unitaire à 0,35 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer une convention avec Collectéa ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2023_104 – CONSTRUCTION D'UN PÔLE PÉRISCOLAIRE À FONTENAY-LE-PESNEL : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à modifier le dossier de demande de subvention DETR/DSIL pour la construction du pôle périscolaire de Fontenay-le-Pesnel.

APPROUVE le plan de financement actualisé de l'opération :

Plan de financement prévisionnel – Pôle périscolaire de Fontenay-le-Pesnel		
DETR	374 200 € HT	40 %
Commune de Fontenay-le-Pesnel	10 000 € HT	1,07 %
Seulles Terre et Mer	551 300 € HT	58,93 %
Total	935 500 € HT	100 %

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2023_105 – OPÉRATIONS DE SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre du FIPDR 2024 pour le programme de sécurisation des écoles, à hauteur de 80%, soit 19 496 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_106 – ZONE D'ACTIVITÉS DE TILLY-SUR-SEULLES :
INTÉGRATION DU CHEMIN RURAL AU LOT N°4 / FIXATION DU PRIX DE VENTE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée C 783 à l'acquéreur du lot n°4 de la zone d'activités de Tilly-sur-Seulles.

FIXE le prix de vente de cette parcelle à 18 € le m² pour garantir une cohérence avec le prix de vente des parcelles de la zone d'activités.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_107 – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION
ET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE CREULLY**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Creully s'est déroulée conformément aux modalités prévues.

APPROUVE le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Creully tel que présenté.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2023_108 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
AU COMITÉ DE PROGRAMMATION DES FONDS LEADER**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE Monsieur Vincent DAUCHY, titulaire et Madame Geneviève SIRISER, suppléante, pour représenter la communauté de communes au sein du comité de programmation des fonds Leader.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2022_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.